

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

N°19

<b>OBJET :</b> CONVENTION AVEC LE CENTRE NATIONAL DES RESERVES COMMUNALES DE SECURITE CIVILE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 9 Décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize décembre à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de M. Gérard LARRAT, Maire.

Mme CHESA, M BLASQUEZ, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M ARIAS, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M MARTY, Mme BLANC, Mme TRIAY, M ICHE, M BELMAS, Mme RIVEL, M MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M MONTAGNÉ

EXCUSES : M LECINA, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M OUDDANE, M BUSTOS, Mme LETAO, M JORDAN, Mme KERRINCKX qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, Mme CHESA, Mme GODEFROY, M. CAMBON, M. AUDIER, Mme MONTUSSAC, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La ville de Carcassonne s'est dotée d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (Délibération du 08 avril 2021).

Cette réserve est constituée à ce jour de 21 bénévoles voués à assister les services municipaux en cas de crise majeure qui surviendrait sur la Commune.

La Réserve Communale pourra également assurer des missions de surveillance liées à notre Plan Communal de Sauvegarde.

**1°) LE CENTRE NATIONAL DES RÉSERVES COMMUNALES DE SÉCURITÉ CIVILE :**

Le Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile vient soutenir les Maires et leur Réserve Communale de Sécurité Civile pour élaborer leurs développements et leurs organisations.

Structuré en maillage national, il peut apporter aux élus, conseils juridiques, organisationnels ou pratiques pour la mise en place de leur Réserve Communale de Sécurité Civile.

**2°) OBJET DE LA CONVENTION :**

La présente convention a pour objet d'affilier la Réserve Communale de Sécurité Civile Carcassonnaise au Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile. Cette affiliation permettra de recevoir des conseils dans les domaines susmentionnés pour favoriser le développement de la structure ainsi que pour l'entraînement et la formation des réservistes.

Ce partenariat développera son concours dans les phases d'évaluation, de conduites d'exercices et plus généralement pour favoriser la création d'une culture de la gestion du risque.

Le Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile peut apporter sa collaboration en cas de catastrophes naturelles ou technologiques.

Enfin, sur demande de la Commune, le Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile peut réaliser des actions de sensibilisations en direction du public et des élus, sur des thématiques liées à la sécurité civile.

### **3°) BUDGET PRÉVISIONNEL POUR CETTE AFFILIATION :**

Pour que notre Réserve Communale de Sécurité Civile soit affiliée au Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile, un budget doit lui être alloué ; il sera imputé sur la ligne 011 6281 114 (Autres services de protections civiles) pour un montant estimé de 120,00 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'affiliation et la convention avec le Centre National des Réserves Communales de sécurité civile ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter tous actes et documents liés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ADOPTE à L'UNANIMITÉ les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211216-delib16122119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2021

Affichage : 24/12/2021

